



Documents à fournir pour une demande de logement Familles

Veillez prendre note que tous ses documents sont obligatoires et doivent accompagner la demande de logement dûment rempli. Mon Chez Nous se réserve le droit de refuser votre demande de logement s'il y a des documents manquants. Pour toutes questions vous pouvez communiquer au 819 669-6032 au poste 204 ou par courriel à l'adresse logement@moncheznousinc.ca.

Preuve d'identité :

- Certificat de naissance de tous les membres de la famille
- Carte d'assurance maladie de tous les membres de la famille
- Permis de conduire des membres en âge de conduire
- Carte de résident permanent (le cas échéant)

Preuve d'adresse :

- Facture(s) avec l'adresse de la résidence actuelle
- Bail (si locataire)

Preuve de revenus :

- Avis de cotisation de tous les membres du ménage qui ont un revenu
- Relevé 5 - Prestataire de l'aide social (le cas échéant)
- Relevé de paie (le plus récent, le cas échéant)
- Avis d'allocation familiale (le plus récent, le cas échéant)
- RQAP (le cas échéant)
- Chômage (le cas échéant)
- CLE (le cas échéant)
- Preuve de fiducie, gestion par un tiers ou curatelle (le cas échéant)

Preuve de garde des enfants (applicable si l'enfant est en garde partagée ou en garde alternée) :

- Jugement de cour
- Entente à l'amiable homologué par la cour

Autorisation de communiquer :

- Si la demande de logement est faite par un tiers au dossier (intervenant, travailleur social, médecin, infirmière, ami, famille, etc.) vous devez absolument joindre une autorisation de communiquer